

2.95 Stratégies de prévention des sécheresses et des inondations

RAPPELANT que le Sommet de la Terre de 1992, à Rio de Janeiro, a demandé à tous les pays d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies nationales de développement durable efficaces avant 2002;

NOTANT que ces documents stratégiques peuvent jouer un rôle crucial non seulement en abordant les problèmes persistants de dégradation de l'environnement mais aussi en prévoyant de futurs problèmes et catastrophes et, ce faisant, aider à prendre des mesures préventives pour réduire les risques ou atténuer la fréquence des catastrophes;

RECONNAISSANT que la fréquence accrue des phénomènes climatiques irréguliers souvent attribués aux effets El Niño ou La Niña semble devoir multiplier encore les catastrophes naturelles telles que les sécheresses et les inondations;

RECONNAISSANT EN OUTRE que faute de juguler la fréquence et la gravité de ces catastrophes, celles-ci ne pourront que compromettre les initiatives de développement durable;

NOTANT que les effets de la sécheresse qui sévit actuellement en Afghanistan, en Inde, au Pakistan et dans de nombreux secteurs de l'Afrique, sur la vie humaine et animale, la végétation et les écosystèmes locaux, ne sont qu'un avant-goût des ravages possibles;

NOTANT AUSSI qu'il en va de même des récentes inondations au Mozambique, dans certaines régions de la Chine et en Amérique du Sud;

RECONNAISSANT que des stratégies qui privilégient des méthodes de prévention et de réaction rapide sont en mesure de limiter considérablement l'ampleur et la gravité des catastrophes;

RECONNAISSANT EN OUTRE qu'il est légitime de penser que si de telles stratégies avaient existé, en particulier dans les pays affectés par la sécheresse ou les inondations, les dommages dont nous sommes actuellement témoins auraient, en grande partie, pu être considérablement limités;

NOTANT qu'il serait à la fois logique et opportun que les documents stratégiques nationaux tiennent compte des éventuelles menaces de sécheresse et d'inondation et prévoient, le cas échéant, des stratégies de lutte contre les effets dévastateurs des sécheresses et des inondations;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 4 au 11 octobre 2000 à Amman, Jordanie, pour sa 2e Session:

1. DEMANDE à tous les États membres de l'UICN, et en particulier à ceux qui risquent de connaître des épisodes de sécheresse ou d'inondation, d'inclure dans leur stratégie nationale de développement durable, et de mettre en œuvre, des stratégies spécifiques visant à réduire la dégradation sociale et écologique résultant de sécheresses et d'inondations.
2. PRIE INSTAMMENT les États membres de l'UICN d'adopter une démarche participative en matière d'élaboration, de mise en œuvre et d'application de telles stratégies, et de favoriser la participation active au processus d'hommes et de femmes de différentes couches sociales, d'organismes publics et privés, et de groupes de citoyens.

3. DEMANDE à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui s'est vue confier l'élaboration de lignes directrices pour les stratégies nationales de développement durable, de parfaire et/ou de réviser ces lignes directrices, et/ou d'en élaborer de nouvelles, afin d'aider les États membres à incorporer dans leurs stratégies nationales de développement durable respectives l'essence de la présente Recommandation.
4. DEMANDE à l'UICN de collaborer avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'OCDE en vue d'obtenir l'établissement d'un fonds et d'une force de réaction rapide aux cas de sécheresse et d'inondation catastrophiques.

Cette Recommandation a été adoptée par consensus. Les États-Unis d'Amérique, État et organismes membres, se sont abstenus de participer au débat relatif à cette motion et n'ont pris aucune position officielle sur la Recommandation adoptée pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis d'Amérique sur le processus des résolutions de l'UICN (voir page XX).